



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte Rendu

Séance du : 06/06/2020 à 10H30  
Lieu : Salle des Fêtes – Saulzet le Froid

Ordre du jour :

- Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire
- Indemnités du Maire et des adjoints
- Commissions communales : Commission d'Appel d'Offres, commission communale des Impôts directs, Commission de Contrôle des listes électorales, Commission Communication et Vie Associative, Commission Eau potable et Assainissement, Commission Petit Patrimoine et bâtiments communaux, Commission Urbanisme et Voirie,
- Désignation des conseillers municipaux au sein du CCAS.
- Désignation délégués aux Syndicats Intercommunaux : S.I.E.G., Parc Régional des Volcans d'Auvergne, SICTOM des Couzes, SMVVA, EPF/Smaf
- Désignation délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Philippe Guittard, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Patrick Pellissier, Gérard Beadonnat, Carine Gardet, Ophélie Roux, Jérôme Pellissier, Céline Silberberg
Absents représentés :	Aucun
Absents non représentés :	Aucun
Participants à la réunion :	Claude Massoubre, secrétaire mairie

---

✓ **Secrétaire de séance :**

- Carine Gardet est désignée secrétaire de séance
- Le procès-verbal avec l'ensemble des débats est consultable en mairie

---

## 1. Les délégations

Monsieur le Maire nous demande de voter pour les délégations et passe le relais à Mme la secrétaire pour lire les délégations.

Plusieurs questions sont posées, M. Le Maire répond avec Mme Massoubre, la secrétaire (cf PV)

fournie par Me la secrétaire.

- Les délégations Art 1.1, 1.3 à 1.12 sont votées à l'unanimité. (liste des délégations disponible dans le PV)
- Les délégations Art 1.2, 1.13 sont discutées (plusieurs questions):

**Art. 1.2** - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 15 000€ H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- La délégation Art 1.2 est adoptée par 10 voix pour et 1 vote contre

**Art. 1.13** - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000,00 €.

Art. L 2122-22 du CGCT

Plusieurs questions en séance avec l'exemple de l'assainissement

- La délégation Art 1.13 est adoptée par 10 voix pour et 1 voix contre.

---

## 2. Indemnités Maire et adjoint :

M. Le Maire nous propose les taux et montant brut pour les indemnités

- Maire : 25,50 % de l'indice 1027

- Adjoint 9,90 % de l'indice 1027 pour les deux adjoints

Nom et Prénom	Fonction	Taux de l'indice brut	Montant brut mensuel en euros
PELLISSIER Patrick	Maire	25,5 %	991,80 €
BEAUDONNAT Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint	9,9 %	385,05 €
ROUX Ophélie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	9,9 %	385,05 €

- Les indemnités sont adoptées à l'unanimité.

